

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le dix-sept décembre deux mille vingt à dix-sept heures et trente minutes, en application de l'article n° 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés : Mme ANTONUCCI (pouvoir à M. ROUSSEL), M LHOSTE (pouvoir à M. CHAMBON), Mme SAUCY (pouvoir à Mme GAGNARD), M. BERTHIER (pouvoir à M. RENAUX), KEFIFA Zahira (pouvoir à M. HOUCINI).

M. GABRIEL a donné pouvoir à M. LAFON jusqu'à son arrivée à 19h00.

Absents excusés : M. PORCHERON (point 3), Mme GOUJA (points 1, 2, 3,4, 5 et 6).

Secrétaire : M. LE ROUZES est désigné secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 26 novembre 2020 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2020 est reportée à une séance ultérieure.

➤ FINANCES

1° - Modification des tarifs applicables au 1er janvier 2021.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** fixe les tarifs de l'ensemble des services municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2021, selon la grille annexée à la délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky (pouvoir à LAFON Dominique), BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

2° - Exercice 2021 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en 2020 pour le budget 2021, préalablement à son vote (Chapitres 20, 21, 23 et 26 en dépenses) :

		BP 2020	DM 2020	TOTAL 2020	ANTICIPE 2021
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	301 000	3 712	304 712	76 178
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 553 828	-76 219	4 477 608	1 119 402
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors AP/CP)	0	0	0	0
Chapitre 26	PARTICIPATIONS	0	250 000	250 000	62 500
	TOTAL DES CREDITS OUVERTS	4 854 828	177 493	5 032 321	1 258 080

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky (pouvoir à LAFON Dominique), BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

3° - Versement d'acomptes sur les subventions aux associations et aux établissements publics avant le vote du budget 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des avances de subvention de fonctionnement aux associations de la ville :

Organismes	BP 2020	ACOMPTES 2021	Vote (Les élus membres des conseils d'administration des associations ou établissements publics cités ne prennent pas part au vote.)
CCAS	695 887 €	173 972 €	Unanimité des suffrages exprimés M. VASTEL (président de droit), Mme BULLETT, Mme KEFIFA, Mme SAUCY, Mme MERCADIER, M LAFON, Mme REIGADA, M SOMMIER, M KATHOLA ne prennent pas part au vote
Caisse des Ecoles	136 689 €	34 172 €	Unanimité des suffrages exprimés M LAFON, Mme MERCADIER, Mme GOUJA ne prennent pas part au vote
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	295 000 €	73 750 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme GAGNARD, Mme RADOARISOA, Mme COLLET, Mme LECUYER, M ROUSSEL, Mme POGGI ne prennent pas part au vote.
Total 6573	1 127 576 €	281 894 €	

Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000 €	72 500 €	Unanimité des suffrages exprimés M BERTHIER (pouvoir à M. RENAUX), M ROUSSEL, ne prennent pas part au vote
Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal	35 000 €	8 750 €	Unanimité des suffrages exprimés
Ludothèque Le Manège aux jouets	83 717 €	20 929 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme SAUCY (pouvoir à Mme GAGNARD) Mme GAGNARD, ne prennent pas part au vote
Total 6574	408 717 €	102 179 €	
TOTAL	1 536 293 €	384 073 €	

Les subventions seront allouées dans le cadre de conventions individuelles avec chaque association et présentées lors du conseil municipal le plus proche.

4° - Exercice 2020 : Admissions en non-valeur et créances éteintes.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de passer :

- en charge de fonctionnement les créances éteintes pour un montant de 4 944.75 €. Les crédits sont inscrits au budget 2020 nature 6542.
- en charge de fonctionnement les non-valeurs pour un montant de 9 982.13 €. Les crédits sont inscrits au budget 2020 nature 6541.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky (pouvoir à LAFON Dominique), BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

5° - Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) 2019.

Le Conseil municipal, **prend acte**, du rapport de présentation de l'utilisation du FSRIF.

➤ PETITE ENFANCE

6° - Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine et la ville de Fontenay-Aux-Roses pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » proposée par la CAF des Hauts de Seine, pour une durée de 3 ans allant du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2023.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky (pouvoir à LAFON Dominique), BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ DSTM

7° - Convention de résiliation du contrat de Développement 2019-2021 / Approbation et signature du contrat de Développement 2020-2022, Département des Hauts-de-Seine - Ville de Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la convention de résiliation du contrat de développement 2019-2021 Département – Ville de Fontenay-aux-Roses et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.
- Approuve le contrat de développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses pour la période 2020-2022, pour une participation de 4 411 520 € destinée à financer des actions d'investissement, et de 489 138 €, valeur de base du contrat, destinée à financer des actions de fonctionnement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution,

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky (pouvoir à LAFON Dominique), BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), votent pour].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, s'abstiennent].

➤ ASSEMBLEES

8° - Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, approuve dans les termes annexés à la délibération le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), votent pour].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, s'abstiennent].

[LE FUR Pauline vote contre].

Suspension de séance à 19H45
Réouverture de séance à 19h55.

9° - Création et élection des membres des commissions municipales permanentes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la création de 2 commissions municipales permanentes sous la présidence du Maire, ayant pour objet :

Commission n°1 : finances, personnel, santé, intercommunalité, culture, espaces publics, travaux, urbanisme, environnement, condition animale, sécurité, évaluation politiques publiques

Commission n°2 : éducation, jeunesse, petite enfance, sport, social, seniors, handicap, prévention, démocratie locale, animation, commerces, mobilités, logement

Sont désignés dans les commissions municipales :

Commission n°1	Commission n°2
Laurent Vastel président de droit	Laurent Vastel président de droit
Gabriela Reigada	Dominique Lafon
Jean-Luc Delerin	Anne-Marie Mercadier
Emmanuel Chambon	Etienne Berthier
Muriel Guillemot	Anne Bullet
Pierre-Henri Constant	Zahira Kefifa
Arnaud Bouclier	Véronique Radaoarisoa
Jacky Gabriel	Françoise Gagnard
Michel Renaux	Philippe Roussel
Despina Bekiari	Esteban Le Rouzes
Cécile Collet	Mohamed Houcini
Jean-Claude Porcheron	Claudine Antonucci
Nathalie Saucy	Constance Portalier-Jeusse
Roger Lhoste	Sophie Lecuyer
Jean-Yves Sommier	Pierre Kathola
Gilles Mergy	Sonia Gouja
Maxime Messier	Astrid Brobecker
Pauline Le Fur	Léa-Iris Poggi

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ EVENEMENTIEL

10° - Création de la commission extra-municipale des fêtes et désignation de ses membres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de créer une commission des fêtes.

La liste des membres permanents composant la commission des fêtes est la suivante :

- Laurent VASTEL, Maire, membre de droit
- Gabriela REIGADA (1ère adjointe au maire déléguée aux Affaires Générales),
- Dominique LAFON (Adjoint au maire délégué à l'Enfance)
- Muriel GALANTE-GUILLEMINOT (Adjointe au maire déléguée à la Culture),

- Esteban LE ROUZES (Adjoint de quartier délégué au Commerce),
- Philippe ROUSSEL, conseiller municipal chargé de l'évènementiel, en qualité de Président,
- Un conseiller municipal de l'opposition, Astrid BROBECKER
- Un représentant du comité d'habitants du quartier Blagis-Gare
- Un représentant du comité d'habitants du quartier Gare
- Un représentant du comité d'habitants du quartier Ormeaux-Renards
- Un représentant du comité d'habitants du quartier Parc – Centre-ville
- Un représentant du comité d'habitants du quartier Pervenches – Val-Content
- Un représentant du comité d'habitants du quartier Scarron-Sorrières
- Un représentant du conseil de Quartier Centre-Ville
- Un représentant du conseil de Quartier Paradis

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ VIE ASSOCIATIVE

11° - Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association Sportive Fontenaisienne (ASF).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- prolonger la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'ASF pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention ainsi que tout document permettant la bonne application de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

[Etienne BERTHIER (pouvoir à RENAUX Michel), Philippe ROUSSEL, ne prennent pas part au vote].

12° - Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association Le Manège aux jouets.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- prolonger la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'association Le Manège aux jouets pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention ainsi que tout document permettant la bonne application de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

[GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD, ne prennent pas part au vote)].

13° - Subvention exceptionnelle accordée à l'association La Croix Bleue des Arméniens de France.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'association La Croix Bleue des Arméniens de France une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

14° - Subvention versée à l'association « la ludothèque le Manège aux jouets » dans le cadre du financement « Lieu d'accueil Enfant Parent » par la CAF

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- accorder une subvention de 6159.17 euros à l'association « La Ludothèque, le manège aux jouets » dans le cadre du financement du « Lieu d'accueil Enfant parent » par la CAF pour l'année 2019.
- autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexe à cette affaire.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

[GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD, ne prennent pas part au vote)].

➤ RESSOURCES HUMAINES

15° - Désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de désigner M. Emmanuel Chambon, élu chargé du personnel, pour représenter la ville de Fontenay-aux-Roses au Comité national d'action sociale, à compter du 1^{er} janvier 2021.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), votent pour].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, ne prennent pas part au vote].

16° - Mandat donné au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIG Petite couronne) pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de charger le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire pour le compte de la ville de Fontenay-aux-Roses des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, logue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité, paternité, adoption.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

17° - Actualisation du tableau des emplois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de la suppression :

- De trois postes d'attaché
- D'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- D'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- De quatre postes d'adjoint administratif
- D'un poste d'agent de maîtrise
- De quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- De neuf postes d'adjoint technique

- D'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe
- De deux postes d'adjoint d'animation
- D'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- De deux postes d'infirmier en soins généraux de classe normale
- De deux postes de médecin hors classe
- D'un poste de gardien-brigadier

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision		Total
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet	
Attaché (-3)	25	0	22	0	-3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (-1)	5	0	4	0	-1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (-1)	30	0	29	0	-1
Adjoint administratif (-4)	31	0	27	0	-4
Agent de maîtrise (-1)	8	0	7	0	-1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (-4)	13	0	9	0	-4
Adjoint technique (-9)	111	1	102	1	-9
Agent social principal de 2 ^{ème} classe (-1)	3	0	2	0	-1
Adjoint d'animation (-2)	24	0	22	0	-2
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe (-1)	9	0	8	0	-1
Infirmier en soins généraux de classe normale (-2)	2	0	0	0	-2
Médecin hors classe (-2)	18	18	16	16	-2
Gardien-brigadier (-1)	4	0	3	0	-1
Nombre de postes	283	19	251	17	-32

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

18 – Vœu de l'assemblée délibérante sur la préservation de l'autonomie des collectivités locales présenté par les groupes « Un temps d'avance pour Fontenay », « Socialiste, citoyen et écologiste » et « Europe Ecologie les Verts »

Exposé des motifs

La crise sanitaire que nous vivons depuis le début de l'année a démontré que dans leur immense majorité les collectivités locales de gauche comme de droite et notamment les communes ont été plus efficaces et réactives que l'Etat.

Pourtant, l'Etat continue de considérer les collectivités locales comme de simples sous-traitants de son action territoriale.

MM Baroin, Muselier et Bussereau présidents respectifs de l'AMF, Régions de France et l'ADF appuyés par M. Larcher, Président du Sénat, ont souligné à plusieurs reprises leur volonté d'un dialogue équilibré entre l'Etat et les collectivités locales

Le Président de la République n'y pas donné suite en dépit des promesses du Premier ministre au moment de sa nomination.

Le débat parlementaire sur la loi de finances 2021 illustre le décalage persistant entre le gouvernement et les collectivités locales.

Ainsi, la présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, la sénatrice Françoise Gatel a souligné lors du débat parlementaire : « nous sommes dans une phase de nationalisation des collectivités »

Dans ce contexte compliqué, la commune de Fontenay-aux-Roses doit démontrer son soutien à tous ceux qui oeuvrent à l'amélioration du dialogue entre l'Etat et les collectivités locales en votant ce vœu :

Exposé du vœu

Face aux tentations recentralisatrices du Président de la République et de son gouvernement, la commune de Fontenay-aux-Roses rappelle son attachement au principe de libre administration des collectivités locales et apporte son soutien à tous les élus et notamment les Présidents d'associations de collectivités qui oeuvrent dans ce sens.

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, , LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

[GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), s'abstiennent]

19 – Vœu pour la prolongation des contrats jeunes majeurs arrêtés par le conseil départemental fin août 2020 déposé par M MESSIER :

Fin août 2020, vingt jeunes majeurs des Hauts-de-Seine ont vécu durement la décision du Conseil départemental des Hauts-de-Seine de mettre fin à leur « contrat jeune majeur » qu'il leur avait accordé, avant le terme de la formation que ce contrat leur permettait de suivre.

La plupart de ces jeunes étaient scolarisés en lycée professionnel et bénéficiaient d'un contrat d'apprentissage. Ils étaient engagés dans un parcours de formation professionnelle pour se construire un avenir, se former à un métier et devenir autonomes financièrement, indépendamment du soutien que leur apportait la collectivité.

L'objectif du contrat jeune majeur prévu à l'article L 221-1 du Code de l'action sociale et des familles est de permettre aux jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de prolonger les aides dont ils bénéficiaient avant leur majorité.

Ce contrat est indispensable à de nombreux mineurs pour éviter le couperet que constitue le jour anniversaire de leurs 18 ans, date à partir de laquelle ils ne bénéficient plus des dispositifs légaux de protection de l'enfance assurés par les services départementaux : un soutien financier qui peut être assorti d'un hébergement, un soutien juridique en vue d'une régularisation du statut administratif, un soutien éducatif ou psychologique.

Il demeure indispensable pour ces vingt jeunes majeurs pour se construire un avenir et ne pas devenir, pendant de nombreuses années, un poids pour la société, ce qu'ils ne souhaitent pas non plus.

Depuis fin août, ces jeunes majeurs vivent dans la rue. La plupart ont dû interrompre leurs formations, et ont vu leur situation administrative devenir irrégulière du fait de leur impossibilité de poursuivre leur projet d'insertion professionnelle. Leurs vies ont basculé brutalement.

Rappelons que la France est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dont nous avons fêté le 31^{ème} anniversaire le 20 novembre dernier.

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, le plus riche de France après Paris, dispose des moyens financiers pour assurer leur avenir.

Chaque année un excédent de fonctionnement conséquent est dégagé par la collectivité. En 2019, il avait atteint le montant record de 622 millions d'euros. Malgré la baisse prévisible de cet excédent dû à la crise, il dispose encore des moyens suffisants pour permettre à ces jeunes majeurs isolés d'achever la formation dans laquelle ils étaient engagés.

VOEU

En conséquence, le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses émet un vœu demandant au Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de réviser sa décision et de prolonger les contrats des jeunes majeurs concernés jusqu'au terme de leur formation.

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), votent contre].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

20 -Vœu pour renforcer l'aide sociale de proximité, déposé par Mme LE FUR

Une politique départementale a conduit à la mutualisation de certains services publics dont l'EDAS de FAR qui s'est implanté sur la commune de Bagneux.

Dans ce contexte pandémique, nous observons une hausse considérable de la précarité et une dégradation notable du contexte économique et social et nous ne pouvons que déplorer cet éloignement géographique.

Il est donc primordial d'agir pour que les permanences d'urgence et de suivi des travailleurs sociaux de L'EDAS soient à nouveau assurées sur notre commune afin d'offrir à nos citoyens les plus fragiles un véritable service de proximité d'aide et d'écoute.

De plus, il est à craindre une augmentation importante des situations d'impayés locatifs et une flambée des expulsions au terme de la trêve hivernale.

C'est pourquoi nous demandons des moyens afin de permettre la prévention et la prise en charge sociale pour éviter des ruptures de vie et des conséquences humaines dramatiques.

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), votent contre].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

21- Vœu pour assurer l'égalité de traitement entre l'école publique et privée à Fontenay-aux-Roses déposé par Mme BROBECKER

La loi Carle est destinée à "garantir la parité de financement entre les écoles primaires publiques et privées sous contrat d'association ». En tant qu'élus de la République, nous voulons appliquer l'ensemble des dispositions de cette loi. En 2011, une commission de concertation du rectorat de l'académie de Versailles présidée par le Préfet des Hauts de Seine, avait validé la proposition de la ville de verser une contribution de 545 euros par élève et par an.

La direction de l'école Privée St Vincent de Paul (OGEC) avait contesté ce montant. Lors du changement de majorité municipale en 2014, la nouvelle équipe a souhaité négocier et signer un protocole transactionnel avec l'OGEC

Ce protocole a notamment sanctuarisé une évolution du forfait versé par la ville à l'OGEC sur la période 2015 à 2020 selon les modalités suivantes :

-950 euros en 2013/2014,

-950 euros en 2014/2015,

-1005 euros en 2015/2016

-1070 euros en 2016/2017

-1135 euros en 2017/2018

-1200 euros en 2018/2019.

En 2019, à l'issue d'un travail complet d'analyse conduit par la direction des écoles de la commune, il a été convenu que le montant réel du forfait à verser par élève devait être fixé à 930 euros.

Par conséquent, l'OGEC a bénéficié sur la période passée d'un surfinancement qui a évolué comme suit :

20 euros en sus par élève et par an sur les années 2013 et 2014

75 euros en sus par élève et par an pour 2015,

140 euros en sus par élève et par an pour 2016

205 euros en sus par élève et par an pour 2017

270 euros en sus par élève et par an depuis 2018.

Lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2020, le Maire a évoqué que ce surfinancement correspondait en fait au rattrapage du sous financement des années passées.

Il s'agit probablement d'une erreur de sa part puisque le dit protocole transactionnel comporte en son article 2 le versement par la ville d'une soulte à l'OGEC au titre de ce rattrapage d'un montant de 156 000 euros.

Par ailleurs, simultanément à cette progression régulière et sanctuarisée du forfait versé à l'école privée, le financement de l'école publique a diminué depuis 2014 avec la suppression des budgets relatifs à la réussite éducative, des budgets relatifs aux nouvelles activités péri scolaires et aux activités de la pause méridienne.

Exposé du vœu : afin de mettre fin à cette inégalité de traitement entre les écoliers de notre commune, le Conseil Municipal décide d'adopter le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Fontenay aux Roses dans sa séance du 17 décembre 2020 décide de mettre en place une commission consultative chargée d'évaluer les montants des financements accordés à l'école publique d'une part, à l'école privée d'autre part. Cette commission sera composée de représentants de l'éducation nationale, de l'OGEC, des Directions Finances et Ecoles de la commune de Fontenay aux Roses ainsi que d'élus de la majorité et de l'opposition municipale. Elle rendra ses travaux au plus tard le 30 mars 2021.

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), votent contre].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

22 - Vœu contre la densification du Quartier Scarron-Sorrières : déposé par M. MESSIER

Le quartier Scarron-Sorrières fait l'objet d'une densification excessive. Plusieurs permis de construire ont été délivrés ou demandés en vue de construire plusieurs centaines de logements. Citons par exemple le Majestic, le projet SEFRI-CIME et le projet Toit & Joie, tous les trois sur l'avenue Marx Dormoy. Ou encore le projet des Senioriales rue du Moulin Blanchard.

La plupart de ces projets de constructions ont pour conséquence la disparition d'espaces verts et l'abattage d'arbres. Nous savons pourtant à quel point les espaces verts doivent être préservés en zone urbaine, notamment afin de lutter contre le phénomène d'ilôt de chaleur urbaine qui s'aggrave avec le réchauffement climatique.

De plus, le quartier Scarron-Sorrières est déjà l'un des plus denses de la ville. Avec cette politique d'hyper-densification, on va encore aggraver la situation et la qualité de vie des habitants du quartier, toujours plus nombreux sur la même surface, et avec de moins en moins d'espaces verts.

Enfin, on peut s'inquiéter de la saturation à venir de l'école de La Roue dont dépend ce quartier, surtout quand la même politique de densification est menée aux Blagis dont les enfants fréquentent la même école.

Les habitants du quartier sont inquiets et parfois en colère contre cette fuite en avant vers la construction d'immeubles au détriment de leur cadre de vie. Plusieurs recours gracieux ou contentieux ont été déposés, par exemple contre le projet des Senioriales ou celui de SEFRI-CIME. Une pétition a aussi été lancée contre ces excès de construction, ce qui montre que ces choix d'urbanisation massive sont rejetés par les habitants du quartier.

VŒU

En conséquence, le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses décide de stopper la densification du quartier Scarron-Sorrières, notamment :

En lançant une :

-révision du Plan Local d'Urbanisme et en utilisant tout ou partie des outils qui y sont mentionnés : révision du zonage, établissement d'espaces boisés classés, révision à la baisse des hauteurs de construction possible, augmentation de la part d'espaces verts en pleine terre, etc.

-En prévoyant une hausse de la Taxe d'Aménagement sur le quartier en vue de financer les investissements nécessaires qu'engendrerait l'arrivée de nouveaux habitants : écoles et crèches à agrandir ou à créer, voirie à aménager, etc.

-Et en lançant une concertation auprès des habitants du quartier sur les questions d'urbanisme

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à HOUCINI Mohamed), votent contre].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au 04 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 23/12/2020


Le Maire
Conseiller Départemental

Laurent VASTEL



POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie